

Viol sur mineure

Sept mois de souffrance en silence pour la présumée victime

AEE
Libreville/Gabon

SOUPCONNE de viol commis sur une mineure de 11 ans, il y a 7 mois, au quartier Lalala-à-gauche, dans le 5e arrondissement de Libreville, Lendjaki B. Essodjo, coiffeur togolais de 30 ans, vient d'être interpellé par la brigade sud du Camp Roux, suite à une plainte déposée par la mère de la victime présumée. Selon une source digne de foi, la petite A.A., dont les parents entre-

tiennent des rapports de bon voisinage avec le coiffeur depuis de nombreuses années, a l'habitude de se rendre au domicile de Lendjaki, en compagnie d'autres enfants, pour y regarder la télévision. Mais en ce dimanche de mai 2015, elle est seule et ses motivations sont ailleurs : solliciter quelques pièces de monnaie pour s'acheter du pain. Elle s'introduit donc dans la chambre du trentenaire, qui se trouve entre-temps chez le boutiquier du coin. Sur la table, un bil-



Photo : AEE

let de 500 francs qu'elle empoche aussitôt. Au moment où A.A. veut

quitter la chambre, arrive le propriétaire des lieux qui constate la présence de la fillette dans sa sphère d'intimité. Il constate aussi que les 500 francs qui étaient posés sur la table ont disparu. Pour Lendjaki, le coupable du larcin est tout trouvé. L'homme met donc la pression sur

Lendjaki B. Essodjo, présumé violeur, dit regretter son acte.

l'enfant, qui finit par sortir l'argent caché dans son slip et par le

lui restituer. L'individu ne s'arrête pas là, puisqu'il va de force déshabiller l'enfant et la contraindre à copuler avec lui. Une fois son forfait commis, il lui retourne ensuite le billet de 500 francs, non sans la menacer de raconter à quiconque la scène dont elle vient d'être l'objet. Voilà la fillette condamnée à garder un pénible secret pendant sept longs mois. Jusqu'à ce qu'elle finisse, un jour, par craquer en se confiant à une de ses tantes. Cette dernière lui suggère d'en parler

à sa mère qui, immédiatement, saisit le Camp Roux à travers une plainte en bonne et due forme. Le présumé violeur est par la suite interpellé et conduit au poste. Aux agents, il dit ne pas comprendre ce qui l'a poussé à agir de la sorte. «C'est sans doute le diable. Il a été plus fort que moi et j'ai succombé», déclarera-t-il, en présence de notre reporter, avant d'être déféré devant le parquet, puis placé en détention provisoire à la prison centrale de Libreville.

En bref

Mékambo : infirmier et dealer ?

AEE
Libreville/Gabon

MAIXENT Bekwaka, Gabonais de 35 ans, infirmier au centre médical de Mékambo, chef-lieu du département de la Zadié, dans

la province de l'Ogooué-Ivindo, a été interpellé, le 26 novembre dernier, par les éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad). Déféré ensuite devant le parquet de Makokou, il a été écroué à la prison

centrale. D'autant que les soupçons de trafic de chanvre indien dont il est accusé, vont être confirmés lors de la descente des flics au domicile de la blouse blanche, où les fins limiers vont le cueillir au sortir d'une transaction

avec un client. En sus d'une réglette du produit prohibé retrouvée sur lui.

Maixent Bekwaka présentant une partie du stock retrouvé chez lui.



Photo : DR



HINO 300

la branche industrielle de TOYOTA





TOYOTA GABON est représenté à Port-Gentil par Gesparc

* TROIS ANS ou 100 000 km, le premier atteint, pour tout véhicule entretenu par TOYOTA GABON.

TOYOTA GABON

BP 31 LIBREVILLE - T : (241) 01 79 26 85 / 01 79 26 90 / 01 79 27 85 - email : toyota.gabon@groupesogafric.com - www.toyotagabon.com

Nous construisons l'avenir

